



**Bruxelles, le 24 mars 2017
(OR. fr)**

**14209/01
EXT 1 DCL 1**

PECHE 270

DÉCLASSIFICATION

du document: ST 14209/01 EXT 1 RESTREINT UE/EU RESTREINT

en date du: 27 novembre 2001

Nouveau statut: Public

Objet: 1941^{ème} réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
tenue à Bruxelles le 21 novembre 2001
(1^{ère} partie)

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.



14209/01
EXT 1

RESTREINT

CRS/CRP 48
PECHE 270

Extrait du COMPTE RENDU SOMMAIRE

Objet : 1941ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS tenue à
Bruxelles le 21 novembre 2001
(1ère partie)

Point 15 Préparation de la session du Conseil (Pêche) du 27 novembre 2001

- 1. Proposition de règlement du Conseil visant à promouvoir la reconversion des navires et des pêcheurs qui étaient, jusqu'en 1999, dépendants de l'accord de pêche avec le Maroc**

Le Comité prend note de la déclaration suivante des délégations espagnole et portugaise:

"Les délégations portugaise et espagnole déclarent que dans le cadre de ce plan de reconversion de la flotte, les actions de modernisation prévues pour les navires de pêche seront en conformité et respecteront les objectifs de capacité établis pour la flotte opérant dans les eaux communautaires. Ces navires seront soumis à toutes les obligations et à tous les droits des navires battant pavillon espagnol ou portugais conformément au traité."